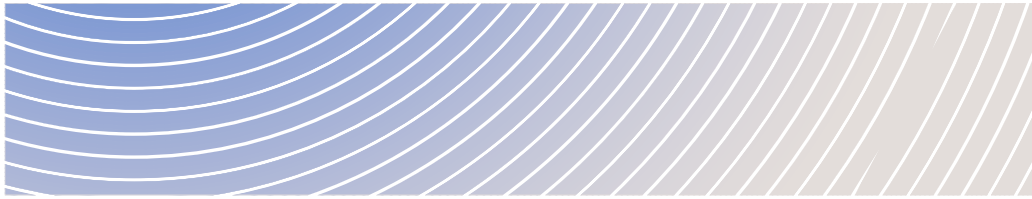


Plan de participation du public



ÉVALUATION D'IMPACT DU PROJET NICKELFÈRE CRAWFORD

6 FÉVRIER 2023

VERSION PROVISOIRE



Impact Assessment
Agency of Canada

Agence d'évaluation
d'impact du Canada

Canada



Table des matières

Plan de participation du public	1
1. Introduction.....	1
2. Description du projet proposé.....	1
3. Objectifs de la participation du public.....	1
4. Identification des participants	2
5. Outils de participation du public.....	3
6. Activités et approches de participation du public.....	4
7. Aide financière aux participants.....	9
8. Présentation des commentaires	9
Annexe 1	10

1. Introduction

Le 5 janvier 2023, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a annoncé que le projet nickelifère Crawford (le projet) serait assujéti à une évaluation d'impact en vertu du paragraphe 16(1) de la *Loi sur l'évaluation d'impact* du Canada (la LÉI).

La version provisoire du Plan de participation du public (le Plan) a été élaborée par l'Agence pour offrir les meilleures occasions possibles de participation du public pendant tout le processus d'évaluation d'impact du projet. Il se veut flexible et n'empêche pas l'Agence d'apporter des modifications aux approches décrites dans ce plan afin de tenir compte des changements qui peuvent survenir au cours de l'évaluation.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la participation concrète du public, veuillez consulter le [Cadre de travail: la participation du public en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact](#) et le [Document d'orientation: La participation du public en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact](#). Le *Plan de partenariat et de mobilisation des Autochtones* est également disponible, en présentant les opportunités et les approches de mobilisation des Autochtones.

2. Description du projet proposé

Canada Nickel Company (le promoteur) propose la construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une mine de nickel-cobalt à ciel ouvert et d'une usine métallurgique sur place, située à 43 kilomètres au nord de Timmins, en Ontario. Tel que proposé, le projet nickelifère Crawford aurait une capacité maximale de production de minerai de mine de 275 000 tonnes par jour et une capacité d'entrée de minerai de l'usine de 120 000 tonnes par jour. Le projet serait opérationnel environ 43 ans.

Pour obtenir d'autres renseignements sur l'évaluation d'impact du projet nickelifère Crawford ou lire les renseignements et les commentaires reçus, consultez le Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre public) à <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/83857?culture=fr-CA>.

3. Objectifs de la participation du public

Le plan décrit les différentes façons dont les participants peuvent apporter leur contribution et participer au processus. Les objectifs de l'Agence en matière de participation du public sont les suivants:

- La participation du public est importante. Cela signifie que l'on offre au public:
 - des possibilités de prendre part à l'évaluation d'impact;

- l'information dont il a besoin;
 - la capacité de participer d'une manière éclairée.
- Le public participe dès le début et souvent, particulièrement à chaque étape importante du processus.
 - Le public présente des préoccupations importantes à l'Agence et au promoteur au tout début du processus; ces informations éclairent l'étude d'impact du promoteur.
 - Le public participe à l'élaboration ou à la révision des principaux documents, comme le présent plan, les Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact, l'étude d'impact du promoteur, la version préliminaire du Rapport de l'évaluation d'impact de l'Agence et des conditions potentielles associées, et les possibles changements à la déclaration de décision.
- Les occasions de participation visent à prendre en compte les divers besoins et intérêts du public, notamment des jeunes, des femmes, des aînés et des groupes ayant divers profils d'identité. Les occasions offertes comprennent, entre autres, des périodes de consultation du public et des séances d'information en personne ou virtuelles, ou des activités de consultation menées à des étapes clés du processus.
- L'Agence informe le promoteur des préoccupations soulevées par les participants.
- Les points de vue du public entendus au cours des activités de mobilisation font l'objet d'un suivi et éclairent le processus décisionnel.

4. Identification des participants

L'Agence a compilé une liste des communautés, des associations et d'autres parties prenantes qui ont indiqué souhaiter participer à l'évaluation d'impact de ce projet. Cette liste a été dressée par les participants à l'étape préparatoire du projet, les participants identifiés dans les documents fournis par le promoteur, et des participants identifiés par l'Agence vivant à proximité du projet et susceptibles d'avoir un intérêt ou des connaissances techniques pertinents pour l'évaluation d'impact.

L'Agence tiendra une liste de distribution pour les personnes identifiées ci-dessus, tout au long de l'étude d'impact. La liste de distribution du Plan de participation du public se trouve à l'annexe 1. Les participants inscrits sur la liste de distribution recevront des mises à jour et des avis concernant l'évaluation d'impact du projet au fur et à mesure du déroulement du processus.

Si vous ou votre organisation souhaitez être ajoutés à la liste, veuillez utiliser la fonction « Présenter un commentaire » sur la page du projet du Registre public (<https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/83857?culture=fr-CA>) ou communiquez directement avec nous par courriel (Crawford@iaac-aeic.gc.ca) et demandez d'être ajouté à la liste de distribution du Plan de participation du public.

Veillez consulter le *Plan de mobilisation et partenariat avec les Autochtones* pour obtenir une liste des communautés autochtones qui sont sollicitées pour participer à l'évaluation d'impact du projet.

5. Outils de participation du public

L'Agence a cerné une série d'outils potentiels pour assurer une participation significative du public tout au long du processus d'évaluation d'impact:

- Des occasions de déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux participants (<https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public/demande-aide-financiere-aux-participants-pour-evaluation-environnementale.html>) pour aider le public à participer au processus d'évaluation d'impact;
- Des avis publics affichés sur le Registre public, publiés dans les journaux et diffusés à la radio pour fournir des renseignements et des mises à jour sur l'évaluation d'impact et annoncer des occasions de participation du public et des possibilités d'aide financière;
- Des courriels envoyés aux membres de la liste de distribution du Plan de participation du public qui fournissent de l'information et des mises à jour sur l'évaluation d'impact et annoncent des occasions de participation du public et des possibilités d'aide financière;
- Des mises à jour sur les médias sociaux (p. ex., le fil Twitter de l'Agence: @AEIC_IAAC #CrawfordNickel) qui fournissent des renseignements et des mises à jour sur l'évaluation d'impact et annoncent des occasions de participation du public et des possibilités d'aide financière;
- Des séances d'interaction et d'information dans la communauté qui permettent d'en apprendre davantage sur le projet, le processus d'évaluation d'impact et la façon de présenter des commentaires (présentations virtuelles ou en personne, accompagnées de séances de questions et réponses);
- Résumés de documents clés, fiches d'information, infographies et matériel audiovisuel en langage clair et dans un format accessible;
- Des périodes de commentaires du public à certaines étapes clés du processus;
- Le site Web du registre pour afficher des commentaires écrits lors des principales périodes de consultation publique et tout au long du processus; et
- Des occasions de formation gratuite offertes aux personnes qui participent directement aux évaluations d'impact¹.

¹ Pour des informations sur la formation, visitez <https://iaac-aeic.gc.ca/014/index-fra.aspx>



6. Activités et approches de participation du public

Le tableau suivant présente les principales étapes du processus d'évaluation d'impact et les possibilités de mobilisation à chaque étape, y compris les événements dirigés par l'Agence, ainsi que les événements prévus par le promoteur (dans la mesure du possible). Le tableau décrit les objectifs de chaque étape, les activités de mobilisation prévues et les outils de participation du public qui appuieront les activités de mobilisation. À moins d'indications contraires, les activités de mobilisation seront menées en mode virtuel pour permettre la participation du plus grand nombre.

Tableau 1 – Tableau des approches et activités de participation du public

Activités prévues de l'Agence	Attentes relatives aux activités de participation du public	Méthodes de mobilisation
Étape 1: Planification		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aider à comprendre le projet proposé ➤ Offrir au public une occasion de déposer une demande d'aide financière pour soutenir la participation à l'étape préparatoire ➤ Accroître la sensibilisation du public au processus d'évaluation d'impact et à la participation significative ➤ Obtenir des commentaires et une rétroaction sur les documents relatifs à l'étape préparatoire comme la description initiale du projet et éclairer l'élaboration du Plan et des Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact ➤ Aviser le public relativement aux étapes clés du processus, comme la période de commentaires sur la description initiale du projet, la version provisoire de ce Plan et les Lignes directrices relatives à l'étude d'impact provisoires, et l'informer de la décision relative à l'évaluation d'impact <p>Échéancier: 180 jours (excluant toute suspension de l'échéancier)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Du 8 août 2022 au 7 septembre 2022, l'Agence a offert une aide financière sous forme de subvention pendant la première période de commentaires de l'étape préparatoire afin de soutenir la participation • Du 8 août 2022 au 7 septembre 2022, l'Agence a tenu des séances d'information virtuelles, comportant un volet de questions et réponses, afin d'aider le public à comprendre le processus d'évaluation d'impact et d'obtenir des commentaires sur la description initiale du projet • L'Agence donne suite aux demandes, envoie des lettres ou des courriels pour informer les intéressés figurant sur la liste de distribution de l'Agence relativement au projet à venir et affiche les principaux documents sur le site web du Registre • L'Agence offre une formation en ligne sur le processus d'évaluation d'impact • Au cours de la deuxième période de commentaires de la phase de planification, qui débutera en février 2023, l'Agence offre une aide financière sous forme de 	<ul style="list-style-type: none"> • Du 8 août 2022 au 7 septembre 2022, participation à la période de commentaires visant la description initiale du projet • Présentation de commentaires sur la description initiale du projet • Dépôt de demande d'une aide financière sous forme de subvention pendant la première période de commentaires de l'étape préparatoire afin de soutenir la participation • Participation à la deuxième période de commentaires sur les Lignes directrices relatives à l'étude d'impact provisoires et la version provisoire de ce Plan • Participation aux séances d'information, comportant un volet de questions et réponses, pour discuter des principaux documents de planification et en éclairer la préparation • Présentation de commentaires sur les Lignes directrices relatives à l'étude d'impact provisoires et la version provisoire de ce Plan 	<ul style="list-style-type: none"> • Courriels • Commentaires en ligne • Rencontres, séances d'information ou ateliers • Affichage des documents pertinents et des avis sur le site web du Registre

Activités prévues de l'Agence	Attentes relatives aux activités de participation du public	Méthodes de mobilisation
<p>subvention pendant la deuxième période de commentaires de l'étape préparatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au cours de la deuxième période de commentaires de la phase de planification, l'Agence tient des séances d'information, comportant un volet de questions et réponses, pour aider le public à comprendre le processus d'évaluation d'impact et obtenir des commentaires sur les Lignes directrices relatives à l'étude d'impact provisoires et la version provisoire de ce Plan 		
<p>Étape 2: Étude d'impact</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la sensibilisation du public à l'égard du processus d'évaluation d'impact ➤ Offrir au public une occasion de déposer une demande d'aide financière aux participants pour le reste du processus d'évaluation d'impact ➤ Encourager le public à communiquer des renseignements au promoteur pour éclairer l'élaboration de l'étude d'impact du promoteur ➤ Obtenir des commentaires et des points de vue sur l'étude d'impact du promoteur ➤ Aviser le public des étapes clés du processus, comme la réception de l'étude d'impact et la période de commentaires sur l'étude d'impact <p>Échéancier: jusqu'à 3 ans (en excluant toute prolongation de l'échéancier)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence rend l'aide financière aux participants accessible pour le reste du processus d'évaluation d'impact • L'Agence administre l'aide financière aux participants pendant toute l'étape de l'étude d'impact • L'Agence peut présenter sur le processus d'évaluation d'impact à la rencontre avec le promoteur pendant que le promoteur développe l'étude d'impact • L'Agence affiche l'étude d'impact sur le site web du Registre et envoie une notification par courriel à la liste de distribution publique • L'Agence tient une période de commentaires à propos de l'étude d'impact. Les commentaires aideront à 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'aide financière aux participants disponible pour participer aux étapes restantes du processus d'évaluation d'impact • Participation à la rencontre avec le promoteur portant sur son étude d'impact • Présentation de commentaires, y compris des commentaires relatifs aux connaissances de la collectivité, s'il y a lieu, dont le promoteur tient compte lors de l'ébauche de l'étude d'impact • Collaboration des participants, potentiellement touchés par le projet, avec le promoteur pour recueillir les renseignements pertinents à propos des effets potentiels positifs et négatifs du projet, qu'ils soient directs ou indirects, ainsi que les mesures d'atténuation et de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> • Courriels • Commentaires en ligne • Rencontres, séances d'information ou ateliers • Affichage des documents pertinents et des avis sur le site web du Registre

Activités prévues de l'Agence	Attentes relatives aux activités de participation du public	Méthodes de mobilisation
<p>déterminer le caractère complet de l'étude d'impact et des études demandées dans les Lignes directrices</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Agence fait une présentation sur le processus d'évaluation d'impact à la rencontre avec le promoteur • L'Agence transmet au promoteur les demandes de renseignements ou d'études requis pour respecter les Lignes directrices relatives à l'étude d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des commentaires à l'Agence relativement à l'étude d'impact 	
<p>Étape 3: Évaluation d'impact</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la sensibilisation du public à l'égard du processus d'évaluation d'impact ➤ Obtenir des commentaires et des points de vue sur la version provisoire du rapport de l'évaluation d'impact et des conditions potentielles. ➤ Aviser le public des étapes clés du processus, comme la période de commentaires sur la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact et des conditions potentielles <p>Échéancier: Jusqu'à 300 jours (en excluant toute prolongation de l'échéancier)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence administre les programmes d'aide financière pendant toute l'étape d'évaluation d'impact • L'Agence affiche la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact et des conditions potentielles sur le site web du Registre et envoie une notification par courriel à la liste de distribution publique • L'Agence tient une période de commentaires sur la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact et des conditions potentielles. Les commentaires aideront à finaliser la recommandation de l'Agence au ministre de l'Environnement et du Changement climatique • L'Agence tient des séances d'information, comportant un volet de questions et réponses, pour aider le public à comprendre le processus de l'évaluation d'impact et obtenir des commentaires sur la version provisoire du rapport de l'évaluation d'impact et des conditions potentielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux séances d'information, comportant un volet de questions et réponses, pour discuter et présenter des commentaires et une rétroaction afin d'éclairer la version provisoire du rapport de l'évaluation d'impact et des conditions potentielles • Participation à la présentation du promoteur sur les enjeux soulevés, réponse aux préoccupations relatives au projet et explication des mesures d'atténuation et de surveillance • Présentation des commentaires à l'Agence à propos de la version provisoire du rapport d'évaluation d'impact et des conditions potentielles • Présentation des commentaires à l'Agence à propos des effets négatifs potentiels du projet, de l'intégration du savoir de la collectivité et des mesures d'atténuation ou d'accommodement proposées 	<ul style="list-style-type: none"> • Courriels • Commentaires en ligne • Rencontres, séances d'information ou ateliers • Affichage des documents pertinents et des avis sur le site web du Registre

Activités prévues de l'Agence	Attentes relatives aux activités de participation du public	Méthodes de mobilisation
Étape 4: Décision		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer le public de la déclaration de décision du ministre ➤ Faire connaître au plus grand nombre la déclaration de décision du ministre, y compris les motifs de la détermination de l'intérêt public 		
Échéancier: Jusqu'à 30 jours si la détermination est effectuée par le ministre, ou jusqu'à 90 jours si le ministre renvoie la détermination au gouverneur en conseil (en excluant toute prolongation de l'échéancier)		
<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence affiche, sur le site web du Registre, la version définitive du rapport de l'évaluation d'impact, la déclaration de décision, y compris les motifs de la détermination d'intérêt public et envoie des courriels de notification à la liste de distribution publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Réception de la notification de la détermination de l'intérêt public et de l'avis de publication de la déclaration de décision 	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage des documents pertinents et des avis sur le site web du Registre • Envoi des notifications par courriel
Étape 5: Suivant la décision		
Objectifs: si le projet est approuvé		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Afficher les activités de suivi, de surveillance et les résultats du programme de suivi sur le Registre public ➤ Obtenir des commentaires sur les modifications possibles à la déclaration de décision, advenant qu'il soit nécessaire d'apporter des modifications 		
Échéancier: À partir de la publication de la déclaration de décision, sans date limite		
<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence entreprend des activités de vérification de la conformité et d'application de la loi correspondant à la Politique de promotion de la conformité et d'application pour les projets désignés assujettis à la Loi sur l'évaluation d'impact et affiche les résultats sur le Registre public, conformément aux exigences de l'article 152 de la LÉI • L'Agence étudie les possibles modifications à la déclaration de décision, s'il était nécessaire d'apporter des modifications 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de commentaires à l'Agence à propos de possibles modifications à la déclaration de décision, s'il était nécessaire d'apporter des modifications. • Pour toute question ou commentaire à propos du programme et des politiques de l'Agence relativement à la conformité et l'application de la loi ou en cas de motif de croire qu'il y a eu infraction à la Loi, veuillez en informer l'Agence à: compliance-conformite@iaac-aeic.gc.ca 	<ul style="list-style-type: none"> • Courriels • Commentaires en ligne • Affichage des documents pertinents et des avis sur le site web du Registre

* Tous les commentaires reçus tout au long des activités d'engagement et de consultation seront mis à la disposition du public sur le site Web du registre du projet à l'adresse <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/83857>. Un résumé des commentaires reçus sera également inclus dans le rapport d'étude d'impact.



7. Aide financière aux participants

L'aide financière est offerte pour soutenir la participation du public au processus d'évaluation d'impact. Pour déposer une demande d'aide financière ou pour obtenir des renseignements sur les activités admissibles à l'aide financière, veuillez consulter les Lignes directrices du programme national (<https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public/programmes-aide-financiere.html>).

Vous pouvez communiquer avec le bureau d'aide financière aux participants:

Téléphone: 1-866-582-1884

Courriel: fp-paf@iaac-aeic.gc.ca

8. Présentation des commentaires

Vous pouvez présenter des commentaires en tout temps pendant le processus d'évaluation d'impact en utilisant la fonction « Présenter un commentaire » sur la page du projet du Registre public (<https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/83857?culture=fr-CA>). Cette fonction permet également de téléverser des documents.

Si vous éprouvez des difficultés à transmettre vos commentaires, veuillez communiquer avec l'Agence, aux coordonnées ci-dessous. Les commentaires peuvent également être transmis par courriel à Crawford@iaac-aeic.gc.ca.

Les commentaires et autres documents reçus par l'Agence feront partie du dossier de projet et seront affichés sur le site web du Registre. La [Politique sur les présentations de l'Agence](#) détermine les renseignements présentés qui peuvent être communiqués publiquement et ceux qui devraient rester privés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre façon de protéger la confidentialité, veuillez consulter l'[Avis de confidentialité](#). Si vous ne souhaitez pas que vos commentaires soient publiés sur le site web du Registre, veuillez communiquer avec l'Agence avant de présenter vos commentaires.

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:

Projet nickelifère Crawford
Agence d'évaluation d'impact du Canada
Bureau régional de l'Ontario
Courriel: Crawford@iaac-aeic.gc.ca

Annexe 1

Liste de distribution du plan de participation public

Les municipalités

- Black River-Matheson (Township of)
- Cochrane (Town of)
- Iroquois Falls (Town of)
- Smooth Rock Falls (Town of)
- Timmins (City of)

Les institutions éducatives

- Collège Boréal
- Northern College

Les services sociaux et organisations de soins de santé

- Cochrane District Social Planning Council
- Cochrane District Social Services Administration Board
- Ellevive
- Ininew Friendship Centre
- Porcupine Health Unit
- Temiskaming Native Women's Support Group
- Timmins and Area Women in Crisis
- Timmins Community Safety and Well-Being Advisory Committee
- Timmins Native Friendship Centre
- Timmins Opioid Emergency Response Task Force

L'emploi et la formation professionnelle

- Abitibi Institute
- Far North East Training Board
- NORCAT

Le commerce et le développement économique

- Black River-Matheson Chamber of Commerce
- Cochrane Board of Trade
- Iroquois Falls and District Chamber of Commerce
- Smooth Rock Falls Economic Development Corporation
- Timmins Chamber of Commerce
- Timmins Economic Development Corporation
- Venture Center (The)

Les groupes et organisations communautaires

- Cochrane Local Citizens Committee
- Fierté Timmins Pride
- Ojibway and Cree Cultural Centre
- Timmins and District Multicultural Centre
- Timmins Community Development Committee
- Timmins Local Citizens Committee

Les loisirs, chalets et tourisme

- Big Water Campground
- Federation of Ontario Cottagers Association (FOCA)



- Nature and Outdoor Tourism Ontario (NOTO)
- Ontario Federation of Anglers and Hunters (OFAH) Zone C
- Polar Bear Riders (Cochrane) Snowmobile Club
- Timmins Fur Council
- Timmins Snowmobile Club

L'environnement et la faune

- Canadian Environmental Law Association
- Friends of the Porcupine Watershed
- Mattagami Region Conservation Authority
- Mining Watch Canada
- Northern Claybelt Complex Conservation Reserve
- NorthWatch
- Ontario Rivers Alliance
- Wildlands League
- Wildlife Conservation Society of Canada

L'énergie, mines et forêts

- Abitibi River Forest Management Inc.
- Boralex
- Glencore Kidd Mine
- H2O Power
- Ontario Power Generation

Les conseils tribaux

- Algonquin Anishinabe Nation Tribal Council
- Mushkegowuk Council
- Wabun Tribal Council